

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Le robinet porte manomètre

Quelle est la date d'application ? 01 Juillet 2024

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

À RETENIR

À partir du 1^{er} juillet 2024, l'absence d'un robinet porte manomètre dans le cadre d'une installation collective neuve ou existante fait l'objet d'une anomalie.

Pour toutes installations neuves, ce robinet doit être marqué NF.